

**RECOMMANDATION DU 16 JANVIER 1973  
DU CONSEIL DE COOPERATION DOUANIERE  
CONCERNANT L'ADOPTION D'UNE FORMULE NORMALISEE  
DE CERTIFICAT D'ORIGINE**

LE CONSEIL DE COOPERATION DOUANIERE,

DESIREUX de faciliter l'accomplissement des formalités en matière de commerce international par l'adoption des formules douanières susceptibles d'être introduites dans une série normalisée de documents,

EU EGARD aux travaux effectués au sein de la Commission économique pour l'Europe (CEE) en vue de simplifier et d'uniformiser les documents à l'usage du commerce extérieur,

TENANT COMPTE de la Recommandation du 1er juin 1965 du Conseil concernant l'adoption d'une formule-cadre pour la déclaration de marchandises (sortie), fondée sur la formule-cadre de la CEE,

CONSIDERANT que la formule cadre de la CEE peut également servir pour l'établissement d'une formule normalisée de certificat d'origine,

RECOMMANDE aux Membres du Conseil et aux membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées, ainsi qu'aux Unions douanières ou économiques, lorsqu'ils réviseront les formules existantes ou élaboreront de nouvelles formules de certificat d'origine, de recourir dans toute la mesure du possible au modèle de formule figurant à l'Annexe I, conformément aux Notes figurant à l'annexe II et compte tenu des Règles mentionnées à l'Annexe III,

DEMANDE aux Membres du Conseil et aux membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées, ainsi que les Unions douanières ou économiques qui acceptent la présente Recommandation de notifier au Secrétaire général du Conseil la date et les modalités de sa mise en application. Le Secrétaire général transmettra ces renseignements aux administrations des douanes des Membres du Conseil. Il les transmettra également aux administrations des douanes des membres de l'Organisation des Nations Unies ou de ses institutions spécialisées, ainsi qu'aux Unions douanières ou économiques ayant accepté la présente Recommandation. Il les transmettra également aux Commissions économiques régionales des Nations Unies.

---